



COMMUNIQUE DE PRESSE

mardi 7 février 2017

Le label BEE FRIENDLY® s'invite dans la nouvelle gamme MONOPRIX TOUS CULTIV'ACTEURS

BEE FRIENDLY et l'Union Nationale de l'Apiculture Française saluent l'engagement de MONOPRIX pour le respect des pollinisateurs au travers de sa nouvelle gamme « MONOPRIX TOUS CULTIV'ACTEURS ».

Dès le 8 février prochain, 22 références de la gamme MONOPRIX TOUS CULTIV'ACTEURS seront présentes dans tous les magasins Monoprix et monop' disposant d'un rayon fruits et légumes. Et parmi elles, déjà deux produits de la gamme sont labélisés BEE FRIENDLY® : il s'agit des pommes de LIMDOR, coopérative basée dans le Limousin et des pommes poires de T&B Vergers, exploitation basée en Picardie.

En 2016, Monoprix s'est associé au Label BEE FRIENDLY® pour accompagner les 30 fournisseurs aujourd'hui engagés dans « MONOPRIX TOUS CULTIV'ACTEURS » (représentant 13 filières de fruits et légumes) vers une meilleure protection des abeilles et des pollinisateurs. Ainsi, un dispositif d'accompagnement de 3 ans alliant agronomes et scientifiques a été mis en œuvre pour aider les fournisseurs à se convertir au label BEE FRIENDLY®.

En identifiant les produits respectueux de l'abeille et des pollinisateurs, le label BEE FRIENDLY® permet aux consommateurs de soutenir et de consommer des produits sans insecticides tueurs d'abeille, respectueux des pollinisateurs et de l'environnement.

L'objectif d'étendre, à terme, le label BEE FRIENDLY® pour l'ensemble des fournisseurs de fruits et légumes de la gamme conforte l'engagement de cette enseigne dans sa démarche pour la protection des abeilles et des pollinisateurs !

Un Label créé, garanti par les apiculteurs, et certifié par un organisme accrédité indépendant

Elaboré par des structures apicoles européennes, dont l'UNAF pour la France, et par un collège d'experts de l'agriculture bio et de l'industrie agro-alimentaire, le label BEE FRIENDLY® vise à promouvoir les systèmes de production respectueux des pollinisateurs. Un cahier des charges rigoureux, comprenant 27 exigences précises et mesurables, est validé et contrôlé par un organisme de certification accrédité indépendant permettant ainsi aux entreprises partenaires de faire connaître leur éthique au travers de leurs produits estampillés BEE FRIENDLY®. Ce cahier des charges inclut notamment une liste interdite de pesticides comme les néonicotinoïdes et 24 autres substances particulièrement toxiques pour les abeilles.

Au côté de l'enseigne Monoprix dans les rayons français, sont déjà partenaires du label BEE FRIENDLY® les Vignerons de Buzet (Coopérative du Sud-Ouest) et Gérard Bertrand (Vins du Sud) ainsi que les producteurs de fruits LIMDOR (pommes) et T&B Vergers (pommes et poires).

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Consulter le Dossier de Presse du **Label BEE FRIENDLY®** : www.certifiedbeefriendly.org
- **Monoprix** "TOUS CULTIV'ACTEURS" : <http://entreprise.monoprix.fr>

CONTACT PRESSE : Anne Henriot / Union Nationale de l'Apiculture Française - +33 (0)6 07 03 17 56 email : anne.henriot@unaf-apiculture.info

